

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 juillet 2010.

Date de la séance : 15 juillet 2010.

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 7

Absent : 1

Présents : Mme BEUREL - M. BORNAGHI - Mmes COUDON - CUVIER - DEMIGNÉ - MM. DINIZ - FASSIER - Mme HAUTOY - M. HERVEOU - Mmes LIBIOUL - MACARIO - MM. MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE - M. ROUX.

Absents avec procuration : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. GAUTHER procuration à M. PRESLE - Mme LEGRAND procuration à Mme ROCHE - Mme LOUREIRO procuration à Mme HAUTOY - M. MELIS procuration à M. PLANTIN - M. MIGUET procuration à M. RAZAVET - Mme SALOT procuration à Mme DEMIGNÉ.

Absent : M. MAUFROY

Secrétaire de séance : M. FASSIER.

Président de séance : M. PRONONCE.

N°10/07/15/003

OBJET : Délibération portant adoption de la modification n°4 du PLU de la ville.

Par arrêté du Maire en date du 21 avril 2010, une enquête publique préalable à la modification n°4 du PLU de la ville a été prescrite.

L'enquête s'est déroulée du 11 mai au 11 juin 2010 en mairie du Cendre, où les administrés ont eu la possibilité de rencontrer le Commissaire enquêteur à plusieurs reprises.

Cette nouvelle modification visait à :

- Préciser et créer les orientations d'aménagement du PLU afin de garantir un développement cohérent de l'urbanisation sur le territoire communal (intégration des prescriptions relatives au secteur de la Montorière notamment) ;
- Apporter quelques changements au règlement d'urbanisme (modification des règles de hauteur des constructions pour le secteur de la Zone d'Activités des Piots, reclassement en zone Uh du secteur des Pandières...)
- Mettre à jour certaines zones à urbaniser qui ont été construites en les classant en zone urbaine (secteur en bordure de la voie de contournement, ZPH...)
- Actualiser la liste des emplacements réservés, des annexes et du plan des servitudes d'utilité publique.

L'Adjoint à l'urbanisme indique aux conseillers qu'aucune observation particulière n'a été transcrite ou annexée au registre d'enquête publique.

Le Commissaire enquêteur a toutefois attiré l'attention de la commune sur un document du dossier d'enquête intitulé « Orientations d'aménagement », qui faisait apparaître une nouvelle voirie à créer dans la zone AUh et à raccorder à la R.D.8.

Cette voirie, située a faible distance du giratoire du contournement Sud-Est, ne semblait pas correspondre à la carte annexée à la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2010 relative aux orientations d'aménagement de la ZPH de la Montorière.

Vérification faite, il s'avère bien que la desserte principale ne débouchera pas sur la RD8 où seul un espace public avec «circulations douces» est prévu. Les deux nouvelles cartes jointes pour information, et qui seront annexées à la présente délibération, se substituent donc aux deux cartes du dossier présenté à enquête publique.

Considérant l'avis favorable rendu par le Commissaire enquêteur sur le projet présenté, le Conseil Municipal est invité à bien vouloir approuver la modification n°4 du PLU dont le dossier complet sera transmis aux services de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture. Elle fera par ailleurs l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération